

**DEKRA Industrial dévoile les résultats de son premier Baromètre Européen  
de la Prévention des Risques en entreprise**

**ZOOM sur la FRANCE**

Bagneux le 6 octobre 2011 - **Nombreux sont les paramètres à prendre en compte dans la gestion de toute organisation. Parmi eux une donnée non négligeable ayant un impact certain sur le quotidien tant humain qu'économique : le ressenti quant à l'environnement dans lequel on travaille, et plus particulièrement sa sécurité.**

**De nombreux progrès ont été accomplis en la matière : accidents du travail en nette baisse ; évolution des mentalités... Cependant, les entreprises doivent faire face à de nouvelles pathologies qui prennent de plus en plus d'ampleur. DEKRA Industrial au travers de son baromètre\* se propose de revenir sur les grandes tendances en matière de perception mais également de prévention et de gestion des risques en entreprise.**

**Quelques chiffres clés à retenir**

- **89 % des entreprises** interrogées déclarent, sur les 2 dernières années, **n'avoir eu aucun accident.**
- Au sein des TPE & PME, **plus de 9 personnes interrogées sur 10**, selon le baromètre, **se sentent exposées à un accident.**
- **TPE & PME représenteraient près de 60% des accidents du travail** répertoriés, en France en 2008; **et 87% du total des accidents mortels.**
- **83% des interviewés estiment que le comportement des salariés est susceptible d'accroître les risques ;** parmi eux **46% qu'il serait même LE 1<sup>er</sup> facteur aggravant!**
- **Les risques psychosociaux coûteraient 1,5 milliard d'euros en France chaque année.**
- En France, le nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues a été **multiplié par six entre 1998 et 2009, passant d'environ 8 000 à 49 341 !**
- **Les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) représentent plus des deux tiers des pathologies professionnelles** et sont en **augmentation constante.**
- **Plus de 10 % des maladies professionnelles** sont dues à des affections induites par **l'exposition à l'amiante.**

Contacts presse : ProfilePR

Olivia Chabbert – [ochabbert@profilepr.fr](mailto:ochabbert@profilepr.fr) - Claudia Roux – [croux@profilepr.fr](mailto:croux@profilepr.fr)

Tel : 01 56 26 72 00

## Une baisse significative des accidents graves et mortels, mais une inégalité selon la taille des entreprises

Entre 2008 et 2011, **le nombre d'accidents du travail a quasiment été divisé par deux (89 % des entreprises interrogées n'en déclarent même aucun sur les 2 dernières années)** et ce sur l'ensemble des typologies d'accidents.

Les accidents mortels et les procès verbaux de l'inspection du travail sont en effet passés de 4% à 2 % en 5 ans. Les sinistres ayant causé un préjudice financier important et les accidents graves ont chacun perdu 5 points pour passer respectivement à 6% et 5%.

Si en France, le sentiment du risque est élevé et concerne l'ensemble de l'environnement des entreprises (salariés, sous-traitants, équipements, clients, produits, riverains); ce sentiment semble plus fort dans les petites et moyennes structures, notamment dans le secteur du BTP et de l'industrie.

En effet, du fait de la diversité de leurs activités, de leur organisation particulière au regard de leur taille, **TPE et PME sont les plus soumises aux accidents du travail et par ricochet les plus anxieuses (plus de 9 personnes sur 10 selon le baromètre, se sentent exposées à un accident).**

Les PME de 50 à 500 salariés se montrent, de loin, les plus inquiètes sur les risques qu'elles font peser sur leurs collaborateurs, leurs salariés et leur outil de production.

- Selon la CNAMTS, **TPE & PME représenteraient près de 60% des accidents du travail** répertoriés, en France en 2008 (495 accidents mortels déclarés en 2008 contre 74 dans les grandes et très grandes entreprises) et **87% du total des accidents mortels**. Les causes sont multiples : des ressources limitées, une organisation souvent « informelle », une perception de la prévention vue comme trop coûteuse....

*« Au-delà des considérations organisationnelles, il faut prendre en compte le fort impact qu'a eu la crise économique. Nombreuses sont les petites structures qui ont dû fermer. Celles qui survivent le font grâce à des intérimaires ou de jeunes recrues moins expérimentées... Or nous savons qu'une personne ayant moins de 2 ans d'expérience dans une société est davantage soumise aux risques d'accident qu'un « ancien » »* explique Bruno LABARRE Président du Directoire DEKRA Industrial.

### Focus sur le BTP

**Le concept de perception des risques est directement lié aux risques réels. Ainsi 53,5 % des entreprises du BTP estiment que leur secteur d'activité présente davantage de risques que les sociétés industrielles. Elles sont même 11 % à admettre présenter des risques « vraiment plus importants. »**

**Conscientes des risques inhérents à leurs activités, les entreprises du BTP (particulièrement représentées par des TPE & PME– 50 % des salariés travaillent dans des sociétés de moins de 9 salariés et 235 000 personnes sont seules) reflètent l'évolution des sociétés françaises en matière de prévention des risques. Les tendances et comportements, exemplaires ou non, y sont particulièrement marqués.**

**Il est intéressant de noter qu'au cours des 2 dernières années :**

- **Si 90 % des entreprises du BTP déclarent n'avoir eu à déplorer aucun accident, en revanche :**
- **3% ont connu un accident mortel,**
- **3 % ont déclaré un accident grave ayant entraîné une incapacité permanente.**

### Evolution de la typologie des accidents avec un impact sur le secteur tertiaire

**En France, le nombre de maladies professionnelles déclarées et reconnues a été multiplié par six entre 1998 (environ 8 000) et 2009 (49 341).**

Parmi les pathologies les plus nombreuses, les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) en représentent plus des deux tiers et sont en augmentation constante.

Il en va de même pour les lombalgies, les dorsalgies et pour les affections induites par l'exposition à l'amiante (plus de 10% des maladies professionnelles) .

A cela, il faut ajouter : le stress croissant, les incivilités, agressions physiques ou verbales, les violences, le sentiment de mal-être au travail et de souffrance, le harcèlement, ou encore l'épuisement professionnel ou burn out... Autant de ressentis qui s'ajoutent aux risques « d'accidents » professionnels.

Tous ces nouveaux symptômes sont « transposables » dans le secteur tertiaire. Alors qu'avant, la chute sur un chantier ou encore la mauvaise manipulation d'une machine étaient des facteurs de risques inhérents aux secteurs du BTP et industriel, aujourd'hui les nouvelles maladies professionnelles touchent tous les milieux...Le secteur tertiaire ne saurait donc plus être aussi épargné qu'avant.

Contacts presse : **ProfilePR**

Olivia Chabbert – [ochabbert@profilepr.fr](mailto:ochabbert@profilepr.fr) - Claudia Roux – [croux@profilepr.fr](mailto:croux@profilepr.fr)

Tel : 01 56 26 72 00

Au delà de tous ces paramètres, le baromètre met en exergue une donnée étonnante !

- **83% des interviewés estiment que le comportement des salariés est susceptible d'accroître les risques...**
- Et **46%** d'entre eux **estiment même qu'il serait LE facteur aggravant numéro un !**

Des chiffres surprenants, lorsque l'on voit que **pour 60% des interrogés, le second facteur aggravant serait le manque de connaissance des salariés** quant aux risques encourus.

Bruno LABARRE Président du Directoire DEKRA Industrial l'explique ainsi : « *Le manque de connaissance des employés et le recours à la sous-traitance renforcent l'impression qu'en matière de prévention des risques, c'est le facteur humain qui est le plus complexe à maîtriser... D'où sans doute le sentiment d'impuissance des entreprises à résoudre certaines problématiques de prévention ; car comment prévenir ce qui n'est pas tangible ?* »

### **Peut-on raisonnablement parler d'amélioration dans la prévention et la gestion des risques ?**

Pour un très grand nombre de sociétés, l'objectif d'une politique de prévention des risques se cantonne purement et simplement au respect de la réglementation... « *Un réflexe sans réflexion.* » indique Bruno LABARRE « *Une stratégie de prévention des risques en entreprise se doit d'être un véritable mode de vie professionnelle auquel tous adhèrent... Mieux, elle doit être partie intégrante de leur ADN.* »

La certification est un exemple probant de cet état de fait. **Plus de 6 entreprises françaises sur 10 – principalement dans le secteur de l'industrie – détiennent au moins 1 certification...** Mais ce qui devrait être le début d'une action concrète à pérenniser dans le temps, devient bien souvent l'objectif final. Ainsi une fois obtenue, la certification n'est que peu ou pas valorisée, exploitée, poussée...

Veille réglementaire et Document Unique – obligatoire, ce dernier est conçu pour aider les entreprises à mieux cerner leurs failles et mettre en place des actions correctives - subissent le même traitement.

Autre phénomène à déplorer, **le transfert de la responsabilité.** Si la prévention des risques reste l'affaire de tous, les chefs d'entreprise se trouvent de plus en plus impliqués (+ 7 % en 4 ans) ; tandis que les RH montrent un retrait relatif. Ce sont pourtant ces derniers qui sont en première ligne quant il s'agit de l'humain en entreprise ; de la prévention et des formations.

Contacts presse : **ProfilePR**

Olivia Chabbert – [ochabbert@profilepr.fr](mailto:ochabbert@profilepr.fr) - Claudia Roux – [croux@profilepr.fr](mailto:croux@profilepr.fr)

Tel : 01 56 26 72 00

*« Les résultats de notre baromètre nous indiquent une évolution en deux tons. Certes les accidents graves ont fortement baissé et nous pouvons saluer une amélioration de la prise de conscience quant aux risques. Probablement la résultante d'un fort cadre réglementaire (200 nouvelles lois/nouveaux amendements par an) et non réglementaire (certification, ...). Cependant, il existe de nombreux points d'amélioration à commencer par l'appréhension de nouvelles pathologies, mais aussi et surtout l'implication individuelle de tous qui aurait un effet dopant sur la sécurité de manière générale. »* indique Bruno LABARRE concluant : *« Une politique globale suivie dans le temps sera par ailleurs toujours plus efficace qu'une approche au coup par coup. »*

Les entreprises mettent déjà en place un certain nombre d'outils. Parmi les plus usités : la formation des collaborateurs (80 %), l'affichage en interne de consignes (82 %) ou encore l'utilisation des équipements de protection individuelle (87 %). Leurs objectifs premiers étant de satisfaire la réglementation (89 %), éviter les conséquences pénales (52 %) atteindre le « zéro défaut » de politique qualité. Ainsi, si la prévention des risques en entreprise a progressé, il lui reste encore une belle marge de manœuvre, comme le met en exergue ce baromètre. Des experts tels que DEKRA Industrial sont là pour accompagner les entreprises dans ces démarches et leur permettre de faire de cette prévention un véritable vecteur de croissance et de différenciation tant pour l'interne que pour l'externe.

**\* Méthodologie du Baromètre**

- Audit du 15 juin au 22 juillet 2011
- 1800 entreprises interrogées dans 5 pays : France, Allemagne, Pologne, Espagne, Pays Bas
- 700 entreprises françaises parmi les 1800 ont participé à ce baromètre d'envergure
- Profils des entreprises sollicitées : 40% de grands comptes, 42% de PME-TPE, 18% de collectivités territoriales.

**À propos de DEKRA**

*DEKRA SE est l'une des principales organisations d'experts dans le monde. Le groupe exerce actuellement ses activités dans plus de 50 pays. Environ 25 000 personnes s'engagent à garantir la sécurité à long terme, la qualité et la protection environnementale. Les Business Units de DEKRA "Automotive" (Automobile), "Industrial" (Industriel) et "Personnel" proposent des services professionnels et innovants dans les domaines du contrôle technique des véhicules, des rapports d'expertise, de la gestion des réclamations internationales, du conseil, des essais industriels et des produits, de la certification, de la protection environnementale, de la qualité et la certification, du travail temporaire ainsi que de l'outplacement et du reclassement. En 2010, DEKRA a réalisé un chiffre d'affaires s'élevant à près d'1,8 milliard d'euros.*

**Contacts presse : ProfilePR**

Olivia Chabbert – [ochabbert@profilepr.fr](mailto:ochabbert@profilepr.fr) - Claudia Roux – [croux@profilepr.fr](mailto:croux@profilepr.fr)

Tel : 01 56 26 72 00